

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 05 MAI 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 05 mai 2025 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI.

Absents excusés : MM. et Mmes GREFFIER – MARCAILLOU – FOURES – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **ACQUISITION PARCELLE MAS.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que lors du dernier conseil, les élus se sont prononcés favorablement pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 6 000 m², auprès du vignoble Paul MAS, pour la création d'équipements publics.

Après arpentage réalisé par M. GUENERET, géomètre, il s'avère que sa superficie s'élève à 6 640 m².

Il demande à ses collègues de confirmer cette acquisition et propose un prix d'achat de 15 € le m², soit 99 600 €.

Accord unanime du Conseil Municipal qui confirme que les frais notariés seront à la charge de la commune.

- **EMPRUNT 110 000 € : ACQUISITION PARCELLE.**

M. le Maire rappelle à ses collègues, que conformément au budget approuvé, le financement de l'acquisition de la parcelle au vignoble Paul MAS sera financée par un emprunt.

Il propose que ce dernier soit effectué auprès de l'Agence France Locale dont la commune est adhérente.

Le montant retenu est de 110 000 € afin de tenir compte des frais annexes et le remboursement se fera sur 20 ans, au taux de 3.61 %.

Avis favorable du Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

- **AGENCE NATIONALE DU SPORT : DEMANDE DE SUBVENTION PARCOURS SPORTIF.**

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été saisie par les services de l'Etat qui proposent d'accompagner financièrement les communes, au titre des subventions de l'Agence Nationale du Sport.

Une demande a déjà été déposée en 2023 et 2024 mais n'a pas été retenue, aussi, il propose de redéposer ce dossier pour 2025.

Il s'agit du projet d'aménagement d'un parcours de santé dont le devis s'élève à 32 939.07 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate la mairie pour déposer la demande.

- **UNITE TOURISTIQUE CAMPING : MODIFICATION DU BAIL.**

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'un contrat de bail a été signé, le 03 février 2020 entre la commune et M. et Mme LACUVE pour la gestion du camping.

Il s'avère que ce bail doit être actualisé suivant les clauses ci-après :

- Pérennisation du loyer annuel fixé à 29 500 €,

- Modification des indices de révision par la mise en place de l'indice des loyers commerciaux.

Les projets de ce nouveau bail ont été préparés par les notaires des deux parties afin d'assurer leur légalité.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire à saisir Maître LANTA pour l'approbation définitive de ce nouveau bail.

- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE : LIEU-DIT PECH COUYOULS SUD.

M. le Maire informe ses collègues, que la commune a été saisie par les sociétés ANEMOS et INCIDENCES pour l'installation d'un parc photovoltaïque, dont la puissance sera inférieure à un mégawatt crête (MWc) sur les parcelles ayant les numéros cadastraux AN 41 et AN 42 situées au lieu-dit « Pech Couyous Sud » représentant une surface totale de 12 500 m².

Au-delà de cette proposition, ces sociétés proposent de faire bénéficier une partie de l'énergie produite au niveau local par la mise en place d'une association d'auto consommation collective.

Au-delà des recettes liées à la fiscalité le bail proposé sera de 4 000 € par an.

Après débat, le Conseil Municipal donne une suite favorable à ce projet et mandate le Maire pour engager la procédure, notamment la signature de la promesse de bail étant entendu que le bail définitif ne sera établi que si toutes les autorisations administratives sont acceptées.

Concernant l'auto consommation collective, la commune décide de la limiter à la consommation communale et celle du terrain de camping.

- AGGLO : GROUPEMENTS DE COMMANDES.

M. le Maire rappelle à ses collègues que Carcassonne Agglo a mis en place des groupements de commande permanents.

Ce service permet aux collectivités de bénéficier de prix préférentiels dans divers domaines de prestations.

Il propose d'adhérer aux prestations suivantes :

- Assistance et conseils juridiques,
- Prestations topographiques,
- Fourniture de papier,
- Vérifications périodiques.

Avis favorable du Conseil Municipal.

- GRATIFICATION STAGIAIRES.

M. le Maire fait part à ses collègues du comportement des jeunes pris comme stagiaires au sein des services techniques de la commune, dans le cadre de leur cursus de formation.

Ces derniers participent activement au travaux réalisés par les employés techniques et pense que leur travail doit être reconnu.

Il indique que la réglementation autorise une collectivité à proposer une gratification en contre partie des services effectivement rendus.

Après débat, le Conseil Municipal donne une suite favorable à cette proposition dans les conditions ci-après :

- Les stagiaires doivent être issus de l'enseignement supérieur, agricole ou professionnel,
- La filière technique est uniquement concernée,
- Le versement conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail fourni,
- La durée requise est de 10 jours de stage minimum,
- La gratification sera attribuée à la fin des périodes de stage,
- Le montant déterminé par les textes en vigueur est de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer les conventions à venir et à inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2025.

- DECISIONS MODIFICATIVES.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que ce dernier a voté le Budget Primitif lors de la séance du 31 mars 2025.

Les prévisions inscrites au Budget Primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

La présente décision modificative a pour objet le virement des crédits budgétaires.

- o D.M. n° 1, virement de crédits budgétaires :

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2111 – 21 – 246 Acquisition divers terrains	+ 10 000 €		
2131 – 21 – 244 Gros travaux école primaire	- 10 000 €		

- D.M. n° 2, virement de crédits budgétaires :

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2188 – 21 – 332 Aires de jeux City Parc	+ 5 000 €		
2131 – 21 – 244 Gros travaux école primaire	- 5 000 €		

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

* M. BENOIT présente le programme de la cérémonie du 08 mai et indique la présence d'un piquet d'honneur du 3^{ème} RPIMa.

Il fait le point des travaux et notamment le parking de la Seize qui est terminé.

* M. AZEMA fait le point sur les festivités d'été et présente une proposition de fresque pour la restauration de la fontaine de La Placette.

Cette proposition n'est pas acceptée par le Conseil Municipal qui souhaite à la majorité, que le fond d'origine soit respecté (1 contre, 1 abstention).

M. le Maire propose que le motif établi par le peintre soit réalisé sur une autre partie du village.

DIVERS.

Il est soulevé le problème d'alimentation en billets du DAB lors de longs week-end.

La Brinks sera sollicitée pour exposer ce problème et trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 40.

Le Maire,

